



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 177

RÈGLEMENT CONCERNANT LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

Avis est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, à sa session ordinaire du 7 octobre 2024, a adopté par voie de sa résolution 2024-10-195 le règlement numéro 177, règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Donné à Saint-Bernard-de-Lacolle dixième jour de décembre 2024

Stéphanie Leblanc

Directrice générale, greffière-trésorière

